CASNOS ANNABA

Campagne de sensibilisation en direction des artisans

La direction de la Caisse nationale de sécurité sociale des non salariés (Casnos) de la wilaya de Annaba a organisé, hier, une journée d'information et de sensibilisation sur les dispositions relatives aux nouvelles mesures en matière de sécurité sociale, destinée aux artisans de la wilaya.

Ils sont plus de 9.000 identifiés à Annaba, dont près de 5.000 inscrits alors que ceux qui payent leurs cotisations ne dépassent pas les 2.000, selon le directeur de la Casnos Annaba, Slimane Kahlarras. D'où cette initiative de contact direct avec les intéressés pour les informer sur les avantages qu'ils auront une fois leur situation régularisée. Le même responsable reviendra sur les mesures en matière de sécurité sociale des non salariés (tous les travailleurs exerçant une activité à leur propre compte), contenues dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2015 n° 15-01 du 23 juillet 2015. Ils font obligation aux travailleurs non salariés de régulariser leur situation vis-à-vis de la caisse, afin de bénéficier de l'exonération totale des majorations et pénalités de retard. Une date butoir prévue pour la régularisation de situation a été fixée au début au 31 mars 2016 puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour cette année 2017, tout nouvel adhérent est tenu de payer le principal, alors que les majorations de retard et les pénalités seront traitées par une commission de recours locale, qui peut faire bénéficier l'adhérent d'une exonération pouvant atteindre 50%.

Le directeur de la Casnos de Annaba, qui insistera sur l'obligation de l'acquittement de la cotisation pour tous les travailleurs exerçant une activité à leur propre compte, ne manquera pas de détailler les avantages fournis par le système de sécurité sociale représenté par la Casnos. L'adhérent bénéficiera outre une carte Chifa pour la couverture médicale de base pour lui, ses enfants, ses parents et même ses beaux-parents, d'une pension de retraite qui pourrait atteindre les 190.000 dinars par mois, au prorata de ses cotisations. La cotisation fixée par la Casnos ne doit pas être inférieure à 32.400 dinars/an. Les adhérents, qui s'acquitteront de ce montant bénéficieront d'une pension minimum de retraite égale à 15.000 dinars/mois, précisera le directeur de la Casnos Annaba. Il relèvera, par ailleurs, le côté solidarité entre cotisants, avant d'indiquer que les services de la Casnos resteront à l'écoute du public et assureront à l'adhérent accompagnement, conseil et assistance. Intervenant à son tour, le directeur du tourisme et de l'artisanat a appelé à faire bénéficier, exceptionnellement, les artisans du décret 15-289 du 14 novembre 2015 relatif à l'exonération totale des majorations et pénalités.

La majorité des artisans, dira-t-il, sont dans l'impossibilité d'honorer leurs cotisations pour l'année 2017 en raison des sommes réclamées pour les majorations et pénalités de retard. Les artisans vivent des situations difficiles notamment dans la commercialisation de leurs produits, fera-t-il remarquer. Le président de la Chambre de l'artisanat fera savoir que l'organisation de cette journée d'information et de sensibilisation vise à faire connaître aux artisans leurs droits et devoirs vis-à-vis des caisses d'assurance. Il regrettera le peu d'empressement des intéressés à nouer des contacts avec leur Chambre, d'où leur ignorance des décisions et autres lois en leur faveur.

A. Bouacha

MOSTAGANEM

Accusé de «violences» sur son enfant, il est acquitté

C'est un procès tout à fait inédit, qui s'est ouvert avant-hier lundi 27 février devant la cour d'assises de Mostaganem. Seul face à ses juges, T. A., 42 ans originaire de la ville d'Oran est jugé en pourvoi de cassation pour «violences ayant entraîné la mort» de son enfant de 2 ans. Un cas de figure sans précédent !

T. A. est seul dans le box des accusés pour répondre du martyre de sa petite fille Leila dans un dossier troublant, dépourvu de preuves, d'aveux, de témoins et de mobile, a bénéficié de la présomption d'innocence qui permet de faire appel d'une décision rendue en première instance par la cour d'assises. T. A., est définitivement innocenté, ainsi en ont décidé les jurés de Mostaganem, malgré l'intime conviction du procureur général persuadé de la culpabilité du père. Et pourtant, jamais, ni au cours de l''instruction ni durant la première audience, en première instance, la moindre certitude n'a jailli. Au cœur de ce drame familial, une épouse qui jusqu'au bout a persisté à accuser son mari de maltraitance infligée à leur fille par le biais d'une haine qui s'était progressivement installée au sein du couple. «Une haine fatale à Leila", avait conclu le procureur général, considérant que le mari avait porté les coups, mais que l'échec du couple en était la cause et le mobile. Un échec qui a conduit à la mort de la petite fille.

La victime secrètement battue est décédée aux UMC de Mostaganem ville où résident ses grands parents. Les soupçons s'orientent immédiatement vers le père car pour des raisons inconnues, la mère accuse son mari de violences sur son enfant et dépose plainte et c'est ce qui a fait pencher la balance en sa défaveur.

L'accusé avança que son épouse s'absentait souvent pour se rendre chez ses parents à Mostaganem et qu'il ne l'a plus revue depuis plusieurs jours jusqu'au jour où il avait appris que son enfant est décédé, mais les preuves font cruellement défaut. Le procureur général requiert 10 ans de prison ferme mais les jurés sont convaincus de son innocence, T. A. est acquitté, donc innocenté, mais tout de même déshonoré selon son avocat.

Du fait que le doute profite à l'accusé comme le veut la loi, nous aurons donc un meurtre sans auteur, avec deux procès d'assises, la justice n'a ni coupable ni explication.

A. B.

BÉJAÏA

Les postiers en grève à Sidi-Aïch

Les travailleurs du bureau de poste de Sidi-Aïch ont observé hier une journée de grève en signe de protestation contre l'attitude du receveur jugée «méprisante envers le personnel». Dans une déclaration rendue publique, le collectif des travailleurs du bureau de poste s'est énergiquement élevé contre «le dictat imposé à l'ensemble du personnel, notamment la gente féminine (nouvellement recrutée dans le cadre du DALP) . «Le comportement inadmissible du chef de l'établissement qui se croit supérieur à tous a poussé le personnel à prendre des congés de maladie », a dénoncé le collectif des postiers de Sidi-Aïch tout en réclamant la «destitution» pure et simple du responsable en question pour « comportement méprisable nuisible et inadmissible», a-t-on soutenu.

A. K.

HAMMAM RIGHA

Une jeune femme poignarde son bébé

Les habitants de la station thermale de Hammam Righa sont encore sous le choc suite au drame rarissime qui s'est produit chez une famille de la localité.

En effet, selon les informations que nous avons pu obtenir, le drame a eu lieu dimanche dernier en milieu de matinée. Le chef de famille, un fonctionnaire administratif, âgé d'une quarantaine d'années, est allé avertir la Sûreté de daïra de Hammam Righa que son épouse, âgée d'une trentaine d'années a poignardé son bébé, Mouaâd, le tuant d'un coup de couteau en plein thorax.

L'arrivée sur les lieux des éléments de la police judiciaire sous l'autorité du procureur de la République qui a fait le déplacement de Miliana a permis de constater les faits et de procéder au relevé de tous les indices.

Alors que la maman a été placée en garde à vue, la dépouille du bébé a été évacuée à l'hôpital, en attendant les conclusions de l'enquête. Toujours selon des sources locales, le père ayant regagné le domicile conjugal, aurait trouvé son épouse en train de faire ses ablutions dans la cour de l'habitation.

Il rentre dans la chambre et découvre le bébé gisant dans son sang, avec la lame enfoncée en plein cœur. Il ressort dans la cour et interroge sa femme «en faisant cela, je me suis rapprochée de Dieu», a-t-il eu pour toute réponse.

Ces mêmes sources ajoutent que la dame avait eu une crise dépressive mais depuis elle semblait avoir repris ses esprits. En fait, ce n'était qu'une petite période de rémission.

Le couple a aussi deux autres enfants âgés respectivement de 12 et 13 ans qui se trouvaient au moment des faits chez leur grand-mère.

Le petit innocent a été enterré dans l'après-midi de lundi après la prière d'El Assar dans le cimetière local de Sidi Ali-Embarek

En tous cas, ce sera au procureur de la République près le tribunal de Miliana territorialement compétent de faire toute la lumière sur ce drame.

Karim O.

BLIDA

Un exploitant agricole séquestré et torturé à Larbaâ

Les éléments de la Sûreté de daïra de Larbaâ, à 35 kilomètres à l'est de Blida, ont pu libérer un exploitant agricole qui a été séquestré et torturé par six personnes dans un hangar situé à l'intérieur d'une ferme agricole à Larbaâ.

Les policiers, qui ont reçu un appel de détresse de la part d'un ami de la victime, se sont déplacés sur les lieux et effectivement, ils ont retrouvé l'exploitant agricole, gisant par terre dans un état déplorable.

Maculé de sang, il a été roué de coups de pied et a reçu des coups de bâton sur le visage et sur tout le corps par les six assaillants.

Eu égard à la gravité de sa santé, celui-ci a été emmené en urgence à l'hôpital où il a bénéficié d'un arrêt de travail de 60 jours.

Les six mis en cause ont été arrêtés et présentés devant le juge qui a placé trois d'entre eux sous mandat de dépôt. Les trois autres ont bénéficié d'une citation directe le jour du procès.

Selon les premiers éléments de l'enquête, la victime, accompagnée de deux personnes, s'est rendue à sa ferme qu'il a acquise de façon légale, pour s'entretenir avec les anciens travailleurs de cette dernière, mais elle a été désagréablement surprise par le mauvais accueil.

En effet, après l'avoir menacé de mort, les anciens travailleurs de cette terre l'ont tabassé et empêché toute tentative de le secourir de la part de ses amis.

M. B.